

**VILLE
DE
SAINT-JULIEN-lès-METZ**

**COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE DU CONSEIL
MUNICIPAL**

En date du 18 octobre 2018

Le conseil municipal réuni en séance ordinaire le 18 octobre 2018 sous la présidence de Monsieur Fabrice HERDÉ, Maire, a pris les décisions suivantes :

- Approuvé le compte rendu de la séance ordinaire du Conseil Municipal du 28 juin 2018

A L'UNANIMITE :

- Maintenu à 681 Euros le montant de la participation forfaitaire aux charges des écoles publiques pour les enfants des communes environnantes qui sont scolarisés au Groupe Scolaire Paul Langevin pour l'année 2018-2019.
- Voté les subventions aux différentes associations locales pour l'année 2018 pour un montant total de 24.454 Euros.
- Procédé à la décision modificative N°1 du budget primitif pour ajuster les prévisions budgétaires en fonction des dépenses et recettes réelles.
- Modifier une régie d'avances au service administratif de la mairie.
- Approuvé le rapport de la Commission d'Evaluation des Charges Transférées de Metz Métropole année 2018.
- Constaté la désaffectation d'un chemin rural et autorisé le Maire à lancer la procédure de cession.

A LA MAJORITE (9 VOIX POUR, 1 ABSTENTION : Mme Magalie BOUVARD et 7 VOIX CONTRE (M. PAYEN, Mmes LOUIS, BRUNEL, Mm GUICHARD, AUBRY, Mme SOLT, M. HERZOG)

- Autorisé Metz Métropole à percevoir la taxe communale sur la consommation finale d'électricité au coefficient de 8,5 sur le ban communal et en reverser 50 % à la commune.

Fait à Saint-Julien-lès-Metz, le 23 octobre 2018



Le Maire


Fabrice HERDÉ